



Réunion du 26 Mai 2015

Présent : Yves TIGEOT (animateur), Michel AUBERGER (orateur), Jean BAZIN, François BENDELL, Marc et Monique GINGOLD, Marc LÉGER, André LOTTIN, Nicole PENET, Michel STELLY.

Excusés : Michel ALEXANDRE Christian CHÉRON, Gérard CHEVALIER, François et Nicole MARTIN, André PASCAL, Anne-Marie et Serge TISTCHENKO, Jean VALAT.

Exposé de Michel Auberger sur son grand-père, François Geny

François Geny est né le 17 décembre 1861 à Baccarat (Meurthe) et mort le 16 décembre 1959 à Nancy (Meurthe-et-Moselle). Il est issu d'une famille bourgeoise, résolument française : son père, Garde général des forêts, d'abord dans les Vosges puis à Thionville, a démissionné de son poste en Moselle occupée par les Allemands pour emménager en France à Nancy en 1870. Dès la 6^{ème}, François Geny a étudié dans une des meilleures écoles, à Amiens, chez les Jésuites de La Providence. Bachelier, il est revenu à Nancy faire des études de droit, d'où il est sorti agrégé (8^e/8 !). Il doit enseigner le droit romain à Alger, puis le droit civil et le droit international à Dijon, où il se lie avec son aîné Raymond Saleilles, grand juriste et futur professeur à Paris. La préface de ce dernier à son ouvrage « *Méthode d'interprétation et sources en droit privé positif, essai critique* » rend François Geny célèbre.

Cet ouvrage fut proprement révolutionnaire, au sens intellectuel du terme. Il attaque l'École de l'exégèse, alors régnante, en montrant que la loi ne peut pas, à elle seule tout expliquer et que la tradition, notamment doctrinale et donc historique, en d'autres termes, la coutume, justifie le recours à la libre recherche scientifique, formule puissante attachée à son nom inversant alors la considération normative de la loi vers la jurisprudence. C'est la fin de la loi comme grand tout, alpha et oméga de la norme, et les débuts d'une sociologie juridique.

Avec Raymond Saleilles, encore meilleur germaniste que lui, François Geny traduit le nouveau code civil allemand. Nommé professeur de droit privé à la Faculté de droit de Nancy, il publie en particulier « *Science et technique en droit privé positif: nouvelle contribution à la critique de la méthode juridique* » (4 tomes), de très

nombreux articles, commentaires d'arrêts. Il reconstruit la Faculté après la guerre (1919-1925). La reconnaissance internationale, manifestée par la publication d'un recueil en son honneur lui vaut la Légion d'honneur en 1934. Il a été fait Docteur *honoris causa* de plusieurs Universités étrangères. Il fut l'un des artisans de la mise en place d'une assurance sociale, l'un des rédacteurs de la Constitution polonaise au lendemain de la Première guerre mondiale, et a contribué à l'élaboration de la Constitution française après 1945. Il a directement inspiré le 1^{er} article du code civil suisse et son analyse scientifique suscite un grand intérêt des juristes à l'étranger, notamment aux USA et au Japon.

Les forêts vosgiennes ont permis le développement de sa ville natale, Baccarat, avec ses bouches à feu pour sa célèbre cristallerie. Sa situation géographique, dans une Lorraine issue du traité de Verdun (843) est à la frontière entre la France et l'Allemagne, pays aux codes juridiques d'esprits différents, et aux divers droits d'usage, de propriété. Cet environnement peut expliquer son caractère : ses longues promenades en forêt lui permettaient de réfléchir. Austère, il se consacrait entièrement à ses cours et travaux de recherches. Il a créé pour sa famille l'un des premiers groupements forestiers ; son grand-père avait été notaire. Il était empreint d'une foi très profonde ; dans son dernier et petit ouvrage « *Ultima verba* », il regrettait la position délibérément agnostique des juristes. C'était un conservateur, mais il a qualifié lui-même les juristes comme d'intrinsèquement « conservateurs », et pour cause, puisqu'ils sont appelés à raisonner dans un univers « donné ».

Contemporain des économistes Valras, Pareto, conforté par des frères de formation scientifique (l'un deux a été directeur des mines chez Schneider au Creusot), ses études sur la technique juridique, sa recommandation de la libre recherche scientifique ont eu une grande influence sur la doctrine juridique française, en donnant plus de pouvoir de jugement au juge, pour une interprétation de la loi selon l'« esprit », après une étude exhaustive du cas jugé, sans se limiter au présent de la jurisprudence. Un Institut de recherche à Nancy, qui forme des doctorants, porte son nom, des colloques lui sont consacrés. Il est au programme des cours de philosophie du droit pour les étudiants : dans un article du *Bulletin d'information Juridique du CEA* (2014), « Qu'est-ce que le droit apporte aux scientifiques ? », Marc Léger, conseiller juridique auprès de l'Administrateur général, citait sa qualification des juristes dans son introduction : occasion de cet exposé sur François Geny, penseur du droit.

Prochaines réunions :

Mardi 29 septembre 2015 *les logiciels de généalogie*

Mardi 8 décembre 2015